Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Aide au logement ?

Par pourquoi

Bonjour, après 36 ans de mariage, la cohabitation avec mon épouse qui n'a jamais travaillée, est devenue impossible. Nous allons entamer une procédure de séparation de corps par consentement mutuelle. J'ai encore 8 années de remboursements de prêt immobilier à rembourser (environ 400 ?) car je ne veux pas vendre notre bien et en garder l'usufruit. Mon épouse agée de 57 ans va chercher une location par nécessité. Je touche une retraite de 1850 euros et j'aurai une pension alimentaire mensuelle à lui verser.

Question: Pensez-vous qu'elle serait en droit de percevoir une aide sociale ? (APL, RSA ou autres ...)

Cordialement